

## **Conseil Municipal de Lalley**

### **Séance du vendredi 28 novembre 2025, convoqué par mail le lundi 12 novembre 2025.**

Présents : Mme. Marie-Pierre DRAIN, Mme. Sandrina SIMOES, M. Guy ZANARDI, Mme. Marion MICOUD, M. Jacques CAUCHARD, M. Guillaume GIRAUD, M. Bernd HOFMANN

Absents : Mme. Elise CHAFKI, Mme. Myriam PASCAL, M. Jean-François CLAUDE – excusé, M. Philippe SIONNEAU – excusé

Aucun des conseillers absents n'a donné un pouvoir de vote lors des délibérations.

Le quorum étant atteint, Mme. la Maire et Présidente du Conseil Municipal ouvre la séance du vendredi 28 novembre 2025 à 19h00

Mme La Maire demande à l'assemblée du conseil de désigner un secrétaire de séance. M. Bernd HOFMANN prend en charge cette tâche.

Mme La Maire demande au Conseil s'il y a des questions ou remarques relatives au compte rendu du précédent Conseil Municipal en date du 26 septembre 2025, ce qui n'est pas le cas. Par vote unanime, sept voix pour, sans abstention ni vote contre, le compte-rendu du conseil municipal du 26 septembre 2025 est adopté.

Mme. la Maire fait passer la feuille d'émargements pour cette approbation et la feuille de présence pour le conseil du jour.

Les débats et délibérations relatifs à l'ordre du jour peuvent ainsi commencer. Sur l'ordre du jour sont inscrit les points suivants, qui sont abordés dans l'ordre d'apparition :

1 – Décision modificative de crédits – Budget de la commune. Ajustement des crédits en fin d'année.

2 – Décision modificative de crédits – Budget de l'assainissement. Ajustement des crédits en fin d'année.

3 – Vote du tarif de la redevance de prélèvement sur la ressource en eau, applicable aux factures émises en 2026.

4 – Ouverture anticipée des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de la commune.

5 – Ouverture anticipée des dépenses d'investissement avant le vote du budget eau/assainissement.

6 – Autorisation d'accès à la route de l'Aulp donnée à la commune de Prébois dans le cadre de la réalisation de travaux d'amélioration de l'accès à l'alpage.

7- Personnel : modification du tableau des effectifs. Création d'un poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe et suppression d'un poste d'adjoint administratif.

8 – Modification tarif coupe affouagère 2026.

9 – Espace Giono – Validation des tarifs de vente des livres et jeux.

Informations diverses

**1 – Décision modificative de crédits – Budget de la commune. Ajustement des crédits en fin d'année.**

Afin de pouvoir adopter des décisions modificatives nécessaires au paiement des factures engagées en 2025 et à la régularisation d'écritures pouvant être demandé par la DGFIP, Mme la maire sollicite l'accord du conseil.

**Proposition votée à l'unanimité, c'est-à-dire sept votes pour, ni abstention ni vote contre.**

**2 – Décision modificative de crédits – Budget de l'assainissement. Ajustement des crédits en fin d'année.**

Afin de pouvoir adopter des décisions modificatives nécessaires au paiement des factures engagées en 2025 et à la régularisation d'écritures pouvant être demandé par la DGFIP, Mme la maire sollicite l'accord du conseil.

**Proposition votée à l'unanimité, c'est-à-dire sept votes pour, ni abstention ni vote contre.**

**3 – Vote du tarif de la redevance de prélèvement sur la ressource en eau, applicable aux factures émises en 2026.**

Le prélèvement de l'eau dans le milieu naturel fait l'objet d'une redevance due par les personnes de droit public à l'Agence de l'eau puis facturé par la suite aux abonnés. La commune de Lalley a prélevé 25 148 mètres cubes en 2024. La redevance payée à l'agence de l'eau pour ce volume s'élevant à 1156 €, la taxe est votée pour un montant de 0.046 € par mètre cubes.

**Proposition votée à l'unanimité des présents, c'est-à-dire sept votes pour, ni abstention ni vote contre.**

**4 – Ouverture anticipée des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de la commune.**

Mme Sandrina SIMOES, rappelle qu'une collectivité peut voter l'ouverture anticipée des dépenses d'investissement, avant le vote du budget primitif 2026 dans la limite de 25 % maximum des crédits ouverts au budget 2025.

Il est proposé aux membres du conseil d'autoriser des dépenses d'investissement en lien avec les travaux portant sur le bâtiment de la mairie à hauteur de 2 000 € - compte 2171. Des dépenses de cette nature pourront être engagées par Madame la maire à l'intérieur du plafond à voter et ceci avant le vote du budget de la commune au printemps 2026.

**Proposition votée à l'unanimité, c'est-à-dire sept votes pour, ni abstention ni vote contre.**

#### **5 – Ouverture anticipée des dépenses d'investissement avant le vote du budget eau/assainissement.**

Mme Sandrina SIMOES, rappelle qu'une collectivité, peut voter l'ouverture anticipée des dépenses d'investissement, avant le vote du budget primitif 2026 dans la limite de 25 % maximum des crédits ouverts au budget 2025.

Il est proposé aux membres du conseil d'autoriser des dépenses d'investissement en lien avec des travaux portant sur le réseau eau / assainissement de la commune. La proposition porte sur les points suivants, associés aux montants plafonds indiqués :

- Comptes 21561 : le montant voté au BP 2025 étant de 3000 €, la proposition faite au conseil est d'ouvrir avant le vote du budget 2026, le montant de 750 €
- Comptes 21531 : le montant voté au BP 2025 étant de 9000 €, la proposition faite au conseil est d'ouvrir avant le vote du budget 2026, le montant de 2 250 €

Il s'agit donc d'un total de 3000 € de dépenses autorisées à être engagées par Madame la maire avant le vote du budget eau assainissement de la commune au printemps 2026.

**La proposition a été votée à l'unanimité, c'est-à-dire sept votes pour, ni abstention ni vote contre.**

#### **6 – Autorisation d'accès à la route de l'Aulp donnée à la commune de Prébois dans le cadre de la réalisation de travaux d'amélioration de l'accès à l'alpage.**

La route de l'alpage de l'Aulp pour l'essentiel sur le territoire de la commune de Prébois, et dont les bergers utilisent cet alpage s'est détériorée avec le temps et par l'usage. Elle nécessite réfection et la commune de Prébois sollicite la commune de Lalley de pouvoir utiliser la portion de la route sur le territoire de Lalley pour accéder dans le cadre des travaux de réparation aux parties de la route appartenant à Prébois en amont des portions appartenant à Lalley.

**Proposition votée à l'unanimité des présents, c'est-à-dire sept votes pour, ni abstention ni vote contre.**

**7 – Personnel : modification du tableau des effectifs. Création d'un poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe et suppression d'un poste d'adjoint administratif.**

Ayant été reçu au concours pour accéder à un emploi d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe, l'agente, salariée à l'agence postale de la commune, demande de pouvoir bénéficier des conditions liées au poste pour lequel elle s'est qualifiée. Ceci nécessite la requalification du poste ouvert dans le tableau du personnel de la commune.

Il est ainsi proposé de voter la suppression du poste d'adjoint administratif et d'ouvrir un poste d'adjoint administratif principal, deuxième classe à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

**Proposition votée à l'unanimité des présents, c'est-à-dire sept votes pour, ni abstention ni vote contre.**

**Madame la maire et les membres du conseil municipal tiennent à féliciter Madame Leprince pour sa réussite au concours.**

**8 - Modification tarif coupe affouagère 2026.**

Par erreur, le tarif pour les coupes affouagères a été arrondi à 53 € TTC lors de la délibération en février 2024. Le conseil municipal est sollicité de voter la rectification du tarif à 52,64 € TTC.

**Proposition votée à l'unanimité des présents, c'est-à-dire sept votes pour, ni abstention ni vote contre.**

**9 - Espace Giono – Validation des tarifs de vente des livres et jeux.**

Il est proposé au conseil municipal de reconduire les tarifs appliqués pour les livres et les jeux en vente à l'espace Giono ( cf. liste jointe). Les prix sont fixés sans volonté de réaliser des gains au moment de la vente. Il est également proposé d'augmenter de 0,50 cts le droit d'entrée à l'espace Giono à savoir 2 € par personne individuelle, 1.50 € par personne faisant partie d'un groupe de visiteurs (6 personnes ou plus) et gratuité pour les personnes ayant moins de 18 ans, les personnes sans emploi, les personnes à mobilité réduite et pour les habitants de la commune de Lalley.

Après avoir débattu sur les tarifs des livres ainsi que sur l'augmentation des droits d'entrée, Mme la maire propose le tarif d'entrée à 2 € par personne et 1,50 € pour les groupes à partir de 6 personnes et maintenir les gratuités pour les catégories de personnes évoquées.

**Proposition votée à l'unanimité des présents, c'est-à-dire sept votes pour, ni abstention ni vote contre.**

Informations et questions diverses portent sur les points suivants :

- a- Une question émanant des Amis du musée du Trièves a été adressée à la commune par mail :

En été 2026, peut-être en 2027, une exposition itinérante sur les écoles du Trièves est envisagée. La question posée porte sur le souhait de la commune de Lalley de contribuer à cette exposition (photos de classe et d'autres objets en lien avec les écoles).

Cette proposition de nature culturelle trouve un écho positif auprès des membres du conseil, la commune se déclare volontaire pour faciliter cet événement.

- b- Guillaume GIRAUD, en tant que Coordonnateur Communal du recensement, informe le conseil que pour le recensement de la population début 2026 plusieurs candidats ont été reçus, il a été décidé de confier les tâches à Mme Laurence Cassar.

- c- Plusieurs nids de frelon asiatiques ont été découverts sur le territoire de la commune cette année. Ils doivent être détruits selon les procédures adaptées afin de garantir la non-prolifération de cette espèce invasive.

Afin d'informer la population et afin d'améliorer les traitements nécessaires, une réunion de prévention pourrait être programmée au début de l'année 2026.

L'ordre du jour est épuisé et une seule question diverse a été présentée au conseil par les amis du Musée du Trièves, Mme. la Maire a clos la séance du Conseil Municipal de Lalley du 28 novembre 2025 à 20h05

Le secrétaire de séance

Bernd Hofmann